

# Proposition

## Assurance des pertes sur débiteurs (APD)

**AXA Assurances SA** (ci-après «AXA»)  
et le  
**Proposant**

Siège*	Rue*	NPA / localité*
_____	_____	_____
Adresse postale	Rue/case postale	NPA / localité
_____	_____	_____
E-mail*	Téléphone*	Fax
_____	_____	_____
Intermédiaire	Rue/case postale	NPA/localité
_____	_____	_____

concluent la police ci-après (les champs marqués d'un \* sont obligatoires).

Les détails de ce contrat d'assurance sont réglés dans la police, dans les conditions générales d'assurance (CGA) figurant plus loin, dans les éventuelles conditions particulières d'assurance (CPA) ainsi que dans les avenants actuels et éventuellement futurs. Tous ces documents font partie intégrante du contrat d'assurance.

<b>Données générales du contrat</b>	Début	Durée
	_____	_____
<b>Activité</b>		
<input type="checkbox"/> Commerce/Production	_____	
<input type="checkbox"/> Services	_____	
<input type="checkbox"/> Autres	_____	

**Risque assuré** Défauts de paiement supposés ou avérés selon les CGA.

**Récapitulatif de la prime nette** (provisoire) Prime de base annuelle: 250 CHF

Le montant de la prime pour les limites de débiteur mentionnées au point 7 CGA peut être consulté sur le portail en ligne AXA.ch/dav. Les primes incluent déjà toutes les taxes légales. Les achats de couverture effectués sur ce portail en ligne sont imputés sur la prime de base annuelle.

**Franchise par événement** 20%

**Question de la proposition** Accordez-vous à tous vos clients un délai de paiement supérieur à 90 jours?  
 Oui  Non

## Assurance des pertes sur débiteurs (APD)

### Déclaration de confidentialité

En tant que preneur d'assurance, le proposant s'engage à traiter avec la plus stricte confidentialité les communications d'AXA qui lui sont destinées, par exemple les décisions concernant les limites de débiteur et les explications éventuelles qui y sont liées. Il dégage AXA de toute responsabilité pour les éventuelles prétentions qui pourraient être émises dans le cas où il communiquerait à des tiers des informations confidentielles.

Par la signature de cette proposition, le proposant confirme:

- avoir reçu les conditions générales d'assurance (CGA),
- avoir été informé sur l'essentiel du contenu du contrat d'assurance,
- avoir été informé sur les modalités de traitement des données personnelles (cf. «Quelles données AXA utilise-t-elle, et de quelle manière?» p. 4 des CGA),
- vouloir souscrire les assurances mentionnées dans cette proposition conformément aux CGA et à d'éventuelles conditions particulières d'assurance (CPA).

Le proposant est lié pendant 14 jours par la présente proposition.

Par la signature de cette proposition, le proposant autorise AXA à se procurer et à traiter les données nécessaires à l'examen de la proposition, à l'exécution du contrat, au règlement des sinistres et à la lutte contre la fraude (conformément aux points 10 cf. CGA «Comment s'effectue la déclaration d'un sinistre?» et aux détails fournis dans la réponse à la question «Comment les données sont-elles traitées par AXA?» point 22 CGA).

Le proposant accepte que les sociétés du Groupe AXA opérant en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein s'accordent un droit d'accès mutuel aux données de base (nom, adresse, coordonnées bancaires, etc.), aux principales données contractuelles (à l'exception des données relatives à la proposition et aux sinistres) ainsi qu'aux profils clients établis, et ce, à des fins de simplification administrative et de marketing. Si le proposant ne souhaite pas recevoir de messages publicitaires, il le fait savoir par téléphone au 0800 809 809 (numéro d'AXA disponible 24h/24).

AXA s'engage à traiter de manière confidentielle les informations recueillies.

### Service compétent

Nom et prénom

AXA Winterthur  
Kredit & Kaution  
Thurgauerstrasse 36/38  
Postfach 6938  
8050 Zürich

Téléphone +41 58 215 25 25  
Fax +41 44 310 28 76  
ad.federal@axa-winterthur.ch

### Lieu et date d'établissement de la proposition

Signature du courtier/de l'intermédiaire

Signature du proposant

### Informations internes

Agence CG

BC

Autres: courtier/intermédiaire